



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2023-127

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2023

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Courrier

63-2023-07-19-00001 - Arrêté du 18 juillet 2023 portant subdélégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports dans le département du Puy-de-Dôme (2 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2023-07-19-00001

Arrêté du 18 juillet 2023 portant subdélégation
de signature pour les questions relatives à la
jeunesse, à la vie associative, à l'engagement
civique et aux sports dans le département du
Puy-de-Dôme



Arrêté portant subdélégation de signature
pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie
associative, à l'engagement civique et aux sports
dans le département du Puy-de-Dôme

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R222-17-1 et D222-20 ;

Vu le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation de services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le protocole relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative conclu entre le préfet du Puy-de-Dôme et le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2020 ;

Vu le décret du 07 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Michel Rouquette, directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté rectoral du 5 juillet 2023 portant délégation de signature aux DASEN en matière de numérique éducatif et concernant les politiques en matière de jeunesse, de vie associative, d'engagement civique et de sports ;

Vu la nomination de Madame Nathalie Albuïsson en qualité de cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Puy-de-Dôme.

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Madame Nathalie Albuïsson, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, au nom du recteur de la région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes, tous actes et décisions suivants :

En matière de jeunesse et éducation populaire :

- cosignature de la convention de projet éducatif territorial avec le préfet de département (article D551-13 du code de l'éducation) ;
- agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire au niveau départemental (décret n°2002-571 du 22 avril 2002).

En matière de service national universel :

- organisation du séjour de cohésion mentionné au 5 du I de l'article R227-1 du code de l'action sociale et des familles ;



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Secrétariat Général

- recrutement et gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'encadrement du séjour de cohésion, à l'exception des personnes chargées des fonctions de direction, notamment celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L432-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- approbation des missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;
- inscription et affectation des réservistes ;
- contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve du service national universel ;
- organisation de la formation régionale ;
- signature des conventions avec la structure d'accueil des séjours.

Article 2 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 JUL. 2023

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale


Michel ROUQUETTE